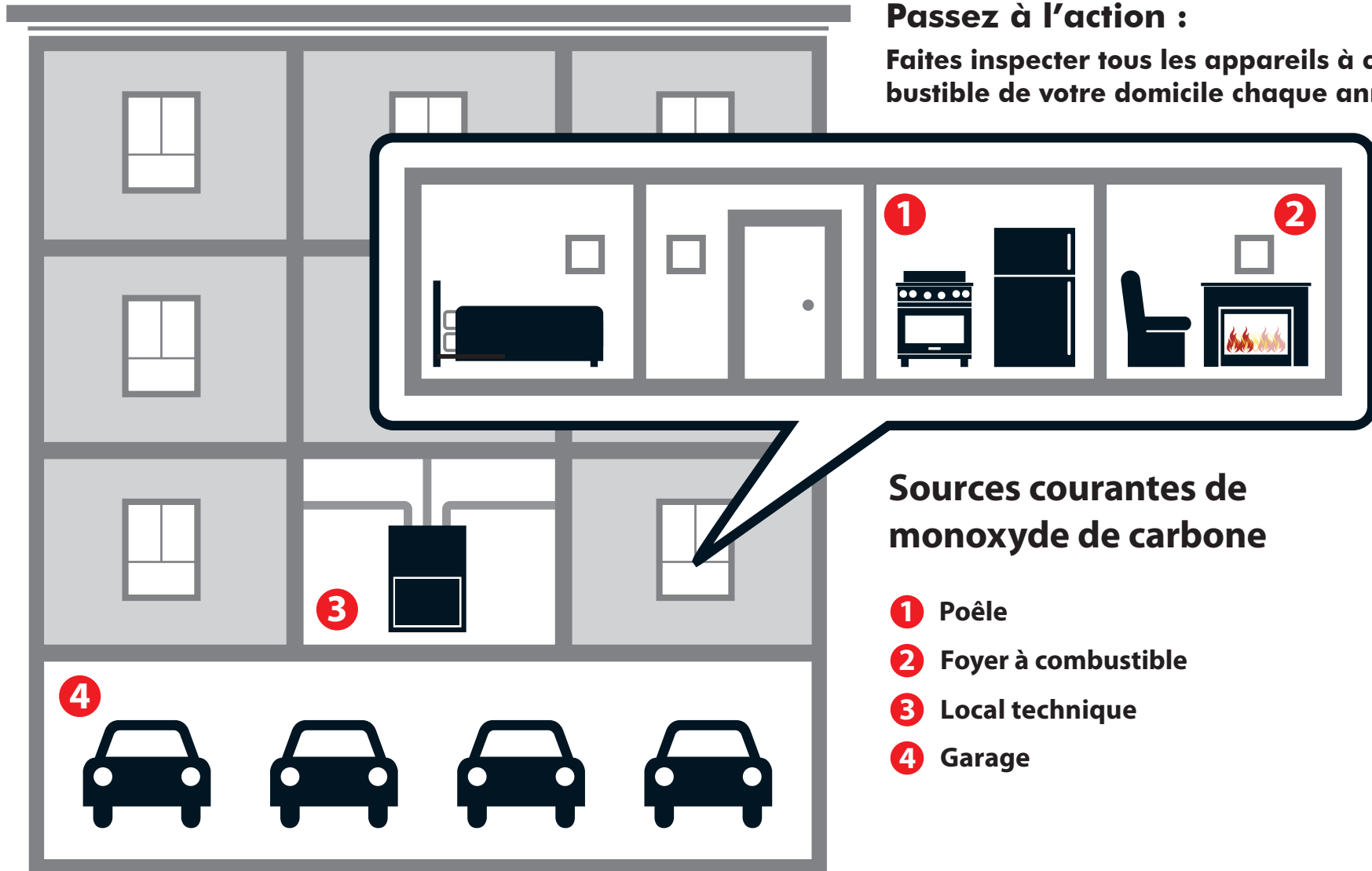


Déjouez le tueur silencieux

Prévenez les intoxications au monoxyde de carbone

Passez à l'action :

Faites inspecter tous les appareils à combustible de votre domicile chaque année.



Sources courantes de monoxyde de carbone

- 1** Poêle
- 2** Foyer à combustible
- 3** Local technique
- 4** Garage

COsafety.ca

ontario.ca/firemarshal

En Ontario, plus de 65 % des blessures et des décès causés par le monoxyde de carbone ont lieu dans les domiciles

Si votre condo ou votre logement est doté d'un appareil à combustible, installez un avertisseur de monoxyde de carbone à proximité immédiate des aires où l'on dort. S'il y a un local technique dans votre immeuble, des avertisseurs de monoxyde de carbone doivent être installés à l'intérieur du local et à proximité immédiate des aires où l'on dort de tous les condos ou logements situés au-dessus, en dessous et à côté de celui-ci.

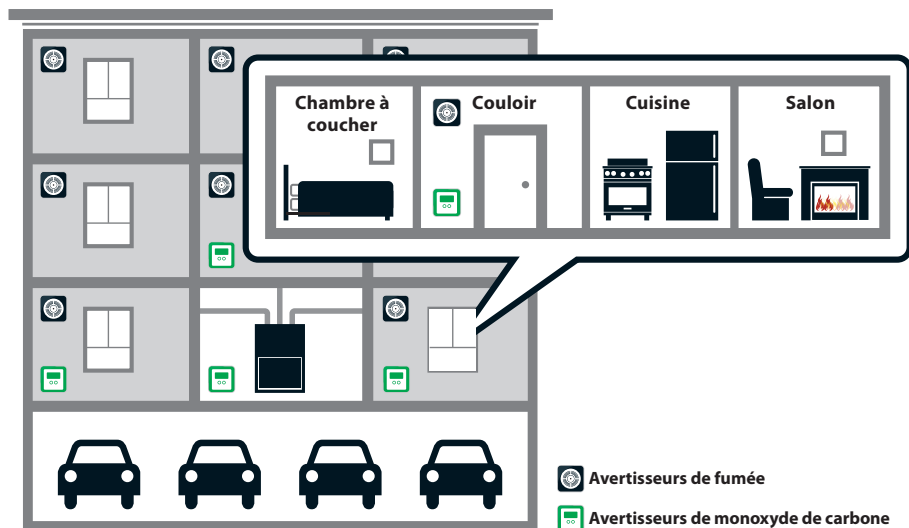
S'il y a un garage dans votre immeuble, des avertisseurs de monoxyde de carbone doivent être installés à proximité immédiate des aires où l'on dort de tous les condos ou logements situés au-dessus, en dessous et à côté du garage.

Pour mieux vous protéger, installez un avertisseur de monoxyde de carbone à chaque étage de votre domicile en suivant les instructions du fabricant.

Emplacement des avertisseurs

Passez à l'action :

Installez des avertisseurs de monoxyde de carbone et des avertisseurs de fumée, et testez-les régulièrement.



COSafety.ca

ontario.ca/firemarshal

Faites en sorte de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone dans votre domicile.

Les propriétaires occupants et les propriétaires ont la responsabilité de veiller à ce que leurs propriétés possèdent des avertisseurs de monoxyde de carbone (CO) fonctionnels.

Tests :

- Vérifiez le bon fonctionnement des avertisseurs de monoxyde de carbone chaque mois, ou conformément aux instructions du fabricant.

Piles :

- Changez les piles des avertisseurs de monoxyde de carbone chaque année, ou lorsque le signal de pile faible retentit.
- Sachez reconnaître la différence entre un signal de pile faible et une alarme d'urgence. Consultez les instructions du fabricant de l'avertisseur à ce sujet.

Changez les avertisseurs de monoxyde de carbone :

- Suivez les instructions du fabricant.
- Sachez reconnaître le signal de fin de vie. Consultez les instructions du fabricant de l'avertisseur à ce sujet.

Propriétaires :

- Il revient aux propriétaires de s'assurer que les avertisseurs de monoxyde de carbone sont installés et entretenus dans leurs immeubles résidentiels.
- La loi exige que les propriétaires testent les avertisseurs de CO de leurs logements locatifs tous les ans, et chaque fois que la pile est remplacée, que des changements sont effectués dans le circuit électrique ou qu'il y a changement de locataire. Pour tester un avertisseur, il suffit d'appuyer sur le bouton prévu à cet effet.
- La loi exige des propriétaires qu'ils fournissent aux locataires les instructions du fabricant sur l'entretien de l'avertisseur de CO.

Locataires :

- Les locataires sont tenus par la loi de prévenir le propriétaire si l'avertisseur de CO est défectueux.
- Il est illégal de modifier les avertisseurs et d'en retirer les piles.

Une exposition au monoxyde de carbone peut entraîner des symptômes s'apparentant à ceux de la grippe.

Si l'alarme de l'avertisseur de monoxyde de carbone retentit et que vous ou d'autres occupants de la maison présentez des symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone, faites sortir toutes les personnes du domicile immédiatement. Composez le 9-1-1 ou le numéro des services d'urgence locaux une fois à l'extérieur.

Si l'alarme de l'avertisseur de monoxyde de carbone retentit et que personne ne présente de symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone, il suffit peut-être de changer la pile ou le détecteur. Veuillez vous en assurer avant de composer le 9-1-1.